St Marthas and Newlands Corner from the air

Patrimoine · Royaume-Uni

Coordonnées GPS	51.22424, -0.52848
Altitude	175 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Piste de Homestead Farm 8,6 km, direction O · spot 101 m plus haut
Référence du spot	298200



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:46	07:23	16:12	16:48	8 h 49	07:23–08:16 · 15:18–16:12
Mer. 18 nov.	06:47	07:24	16:10	16:47	8 h 46	07:24–08:18 · 15:16–16:10
Jeu. 19 nov.	06:49	07:26	16:09	16:46	8 h 43	07:26–08:20 · 15:15–16:09

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Piste de Homestead Farm	Aérodrome	8,6 km, direction O	74 m
Piste de Rydinghurst Farm	Aérodrome	8,6 km, direction S	51 m
Piste de Hill Top Farm	Aérodrome	11 km, direction SO	96 m
Piste de Goldstone Farm	Aérodrome	12 km, direction NE	100 m

Description

Drone footage around the Surrey countryside

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=298200

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=51.22424&lon=-0.52848
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.